



[Volet B]

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



11160464

 DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

12 OCT. 2011

Pour le Greffier

Greffier

N° d'entreprise : 0822.160.023

Dénomination

(en entier) : **Accord'O**

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : 5080 La Bruyère (Rhines), rue aux Cailloux 31

Objet de l'acte : **MODIFICATION DES STATUTS - MODIFICATION DE L'OBJET****SOCIAL**

D'un acte reçu le 30 septembre 2011 par devant nous, Maître Françoise MONTFORT, notaire résidant à Rixensart, en cours d'enregistrement, il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée « Accord'O » ayant son siège social à 5080 La Bruyère (Rhines), rue aux Cailloux 31, numéro d'entreprise 0822.160.023 et taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro 822.160.023.

L'assemblée a pris les résolutions suivantes :

1. Modification de l'article 3 - objet social

Décision d'insérer dans le texte de l'article 3, le texte suivant :

« * La création, la conception, la fabrication, l'achat, la vente, en gros et en détail, l'importation, l'exportation de tous articles de vêtements, d'habillement, chapellerie, chaussure et d'ameublement.

* La création, la conception et la formation d'activité artistique et informatique.

* Les activités de négoce de toutes marchandises ou services. »

2. Modification des articles 6 (souscription) et 7 (libération)

Décision de modifier ces articles de la manière suivante :

« Article 6. SOUSCRIPTION

Lors de la constitution, les 186 parts sociales de capital ont souscrites en espèces.

Article 7. LIBERATION

Lors de la constitution, toutes les parts sociales ont été libérées à concurrence d'un tiers. »

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Mise en concordance des articles des statuts

Pour extrait littéral conforme

Délivrés en même temps une expédition, un rapport de gérant avec une situation active et passive arrêtée au 30 juin 2011, les statuts coordonnés.

Le notaire Françoise Montfort à Rixensart

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/10/2011 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature